

NOM :

Prénom :

Laboratoire :

AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES DOCTORANT(E)S

Université Toulouse II-Le Mirail – Conseil Scientifique

Année 2013

Dossier de candidature à télécharger et à déposer - en trois exemplaires - au secrétariat de la Vice-présidence du Conseil Scientifique (Claudine ROUX, bureau D 238, MdR) avant le Jeudi 28 Mars 2013 - 12 heures.

Le Conseil Scientifique plénier du Jeudi 18 Avril 2013 statuera et informera les candidat(e)s et leurs laboratoires de ses décisions.

AVERTISSEMENT

Le Conseil Scientifique a décidé qu'une seule campagne AMID serait mise en place pour l'année civile 2013. Le départ en mission devra être effectif avant le 31 décembre 2013.

AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES DOCTORANT(E)S
Université Toulouse-Le Mirail – Conseil Scientifique
Année 2013

Nom..... Prénom.....

Adresse personnelle.....

.....
@.....

Doctorat (et année d'inscription au titre de 2012-2013).....

Sujet de thèse.....

Directeur(trice) de Thèse.....

Laboratoire de recherche (rattaché à l'UTM).....

Mission envisagée

⇒ Lieu et durée (nombre de semaines) du séjour.....

⇒ Laboratoire d'accueil à l'étranger.....

⇒ Période.....

⇒ Coût prévisionnel (joindre une annexe financière).....

⇒ Aide déjà obtenue :

- participation du Laboratoire de recherche de l'UTM.....

- autre (précisez).....

Objet de la mission (travaux de terrain, recherches documentaires ou sur archives, communication à colloque, préparation d'un séjour postdoctoral...) :.....

Toulouse, le.....

Signature du(de la) candidat(e)

Dossier de candidature en 3 exemplaires : documents à joindre à la demande (annexes 1 à 8)

Annexe 1 lettre de motivation du(de la) candidat(e) avec CV

Annexe 2 projet relatif au contenu de la mission (2 pages maximum)

Annexe 3 annexe financière réaliste

Annexe 4 avis motivé du(de la) Directeur(trice) de Thèse

Annexe 5 et 5 bis avis du(de la) Directeur(trice) de Laboratoire et engagement de participation financière de l'unité de recherche

Annexe 6 photocopie du certificat d'inscription 2012/2013

Annexe 7 pièce(s) justificative(s) confirmant l'accueil du(de la) doctorant(e)

Annexe 8 engagement concernant la production d'un rapport de mission

LETTRE DE MOTIVATION DU(DE LA) CANDIDAT(E) ET CURRICULUM VITAE (2 pages)**PROJET RELATIF AU CONTENU DE LA MISSION**

Ce document devra comporter le nom de l'Ecole Doctorale, et le nom du(de la) Candidat(e).

Il devra inclure au maximum :

- 1) 1 page sur le sujet de thèse ;
- 2) 1 page sur le programme de travail dans le pays d'accueil montrant la nécessité du séjour à l'étranger. Il devra préciser en particulier avec quel laboratoire ou équipe de recherche un contact sera établi et des relations engagées, et quelles sont les retombées attendues.

BUDGET PREVISIONNEL

Le Conseil Scientifique attire l'attention du(de la) candidat(e) sur la nécessité de chiffrer le coût total de la mission, de manière vraisemblable et juste –déplacement, hébergement, repas -, indépendamment du montant de la contribution de son laboratoire

AVIS MOTIVE DU(DE LA) DIRECTEUR(TRICE) DE THESE

Joindre une lettre du(de la) Directeur(trice) de Thèse, explicitant son avis.

Cette lettre devra comporter la date, le nom et la signature du(de la) Directeur(trice) de Thèse.

AVIS MOTIVE DU(DE LA) DIRECTEUR(TRICE) DE LABORATOIRE

Joindre une lettre du(de la) Directeur(trice) du Laboratoire, explicitant son avis.

Cette lettre devra comporter le nom du Laboratoire, la date, le nom et la signature du(de la) Directeur(trice).

ENGAGEMENT FINANCIER DU LABORATOIRE

Le laboratoire.....

s'engage à allouer à (nom prénom).....

inscrit(e) en Doctorat.....

une aide pour l'aide à la mobilité internationale des doctorant(e)s pour l'année civile 2013

d'un montant de euros, représentant au moins la moitié du coût de la mission

qui sera payée sur l'UB.....CR.....Convention.....

Fait à Toulouse, le.....

Le(la) Directeur(trice) du Laboratoire,

Nom-Prénom

Signature

PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT D'INSCRIPTION 2012-2013

Pour une mission intervenant après le 30 septembre 2013, produire le certificat d'inscription 2013-2014 en temps utile.

PIECE(S) JUSTIFICATIVE(S) CONFIRMANT L'ACCUEIL DU(DE LA) DOCTORANT(E)

Dans le cas d'une participation à un colloque : produire une copie de la lettre d'acceptation des organisateurs de la manifestation.

Dans les autres cas : toute pièce justifiant de la réalité des contacts pris (une lettre du laboratoire ou de l'équipe de recherche ou de l'institution confirmant l'accueil du doctorant, un mail, ...)

ENGAGEMENT CONCERNANT LA PRODUCTION D'UN RAPPORT DE MISSION

- Le(la) candidat(e) s'engage à fournir un rapport (5 pages maximum) au Conseil Scientifique à l'issue de la mission.
(case à cocher)

Je soussigné(e) certifie sincères et véritables les renseignements fournis au dossier.

Date :

Nom-Prénom :

Signature

Aide à la mobilité internationale des doctorant(e)s

Année 2013

Objectifs :

- Favoriser la participation des doctorant(e)s sous forme de communication à un congrès ou à un colloque international à l'étranger.
- Soutenir les doctorant(e)s dont la thèse porte sur un terrain à l'étranger –exploration et organisation des conditions d'accès au terrain, à des corpus de données, prise de contact avec un laboratoire ou chercheur étranger afin d'envisager des modalités de coopération...-. Le Conseil Scientifique attire l'attention sur le fait que le dispositif AMID ne peut pas servir à financer le travail « courant » de thèse (campagne d'enquête par exemple) qui relève de la responsabilité de l'Unité. Le Conseil Scientifique sera attentif à ce que ces déplacements à l'étranger soient vraiment l'occasion pour le(la) doctorant(e) de nouer des liens avec une équipe de recherche, qualifiée sur la thématique de la thèse, afin de renforcer les collaborations interuniversitaires internationales ou de préparer, ultérieurement, un séjour postdoctoral. **Le dispositif AMID est avant tout un dispositif d'incitation à l'internationalisation du doctorat.**

Eligibilité :

Etudiant(e)s en cours d'études doctorales inscrit(e)s à l'Université de Toulouse 2 Le Mirail et rattaché(e)s à un laboratoire de l'UTM reconnu (UMR, EA, JE) ou exceptionnellement docteur(e)s venant d'obtenir leur doctorat et encore inscrit(e)s à l'Université. Les doctorant(e)s dont la thèse relève d'une co-tutelle ne sont pas prioritaires lorsque la mobilité concerne le pays partenaire de la cotutelle. Il en est de même pour les doctorant(e)s ayant déjà bénéficié d'une AMID.
Tous les pays étrangers sont éligibles.

Financement :

Le Conseil Scientifique participe à hauteur de la moitié du coût de la mission. L'autre moitié au moins doit être prise en charge par l'Unité de Recherche d'accueil du doctorant.

Le Conseil Scientifique attire l'attention du(de la) candidat(e) sur la nécessité de chiffrer le coût total de la mission, de manière vraisemblable et juste – déplacement, hébergement, repas -, indépendamment du montant de la contribution de son laboratoire.

Le Conseil Scientifique plénier du 18 avril 2013 statuera et informera les candidat(e)s du résultat.